

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/09/2009

Réception par le Prefet : 07/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-1-20

Séance du vendredi 4 septembre 2009

ATTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2009 DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, GÉRÉES PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA COMMUNICATION INTERNE, AUX MUTUELLES DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008-5-1-2 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 des Ressources Humaines,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2009-3-1-8 du 26 juin 2009 relative à la décision modificative n°1 - Exercice 2009,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2009-2-1-2 du 6 février 2009 relative à l'attribution pour l'année 2009 des subventions de fonctionnement gérées par la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne,
- VU les conventions conclues entre le Conseil Général et les différentes mutuelles,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement, pour l'année 2009, de subventions de fonctionnement supplémentaires à certaines mutuelles du personnel départemental, selon le détail figurant au rapport, pour un montant brut de 94 156 €,
- Autorise la diminution, pour l'année 2009, de subventions de fonctionnement de certaines mutuelles du personnel départemental, selon le détail figurant au rapport, pour un montant brut de 10 756 €,

- Approuve la nouvelle répartition des subventions de fonctionnement accordées aux mutuelles du personnel départemental, détaillée dans l'annexe au rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions